

zoom

Le magazine de Saint Laurent de Mure

Avril 2021

#2

Grand angle • p.6

BUDGET PRIMITIF 2021



sommaire

retour
en images
p.4-5



grand
angle

BUDGET PRIMITIF 2021

p.6-9



p.10-13

zoom
sur
l'actualité



coup de projecteur
p.15



expression politique
p.15

Directeur de la publication : Alexandre Botella
Responsable de la rédaction : Patrick Fiorini
Rédaction : Marion Gauge
Chargée de communication : Laurène Gaugry
Éditeur : Mairie de Saint Laurent de Mure,
2 route d'Heyrieux, 69720 Saint Laurent de Mure
Photographies : François Boisjoly, Service communication
Illustrations : fr.freepik.com - thenounproject.com
Maquette et réalisation :
Micro 5 Lyon - 04 37 85 11 22
Comité de rédaction : Patrick Fiorini, Alexandre Botella,
Aurélia Duchet et Laurène Gaugry



AGENDA

LES STANDS DU MARCHÉ

Le premier samedi du mois :

Le 1^{er} mai
Le 5 juin
Le 3 juillet

CONSEILS MUNICIPAUX

En raison du contexte sanitaire, le lieu des séances vous sera communiqué au fur et à mesure.

Dates prévisionnelles :

Le 29 avril
Le 27 mai
Le 17 juin
Le 8 juillet

INSCRIPTIONS À L'ACCUEIL DE LOISIRS

- Été :
Pour les Laurentinois : **19 mai**
Pour les extérieurs : **2 juin**
- Mercredis 2021-2022 :
Pour les Laurentinois : **16 juin**
Pour les extérieurs : **18 août**

INSCRIPTION AU PÉRISCOLAIRE 2021-2022

23 juin

INSCRIPTIONS AU CP ET NOUVEAUX ARRIVANTS

du 11 mai au 10 juin

INFOS PRATIQUES

ACCUEIL MAIRIE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

04 72 48 38 80

✉ stlaurent.municipal@saintlaurentdemure.org

GUICHET UNIQUE

Mardi : de 8h15 à 12h et 13h30 à 17h30

Mercredi : de 9h à 12h et 13h30 à 17h30

Jeudi : de 13h30 à 17h

04 72 48 48 50

✉ guichet.unique@saintlaurentdemure.org

HORAIRES PERMANENCES

Ces permanences se déroulent pour le moment dans la salle des mariages et d'exposition du Bois du Baron, en raison des contraintes de travail liées à la crise sanitaire.

Mission Locale

• tous les jeudis après-midi de 14h à 17h

• le mardi matin tous les 15 jours de 9h à 12h

Conciliateur de justice/Médiateur

Matin de 9h à 12h (rdv de 30 min), 19 avril, 17 mai et 21 juin

Avocat

Le 4^e jeudi de chaque mois, sur rendez-vous, de 17h à 18h (rendez-vous d'un quart d'heure).

🌐 www.saintlaurentdemure.org
📘 facebook.com/MairieStLaurentdeMure/
📺 youtube.com/SaintLaurentdeMureTV

Service d'action sociale - CCAS

04 72 48 61 23

social@saintlaurentdemure.org

Permanences (sur rendez-vous) : lundi de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

18 Pompiers

17 Police ou 112 à partir d'un portable

115 SAMU social

119 Enfance maltraitée

3919 Violences conjugales

3977 Maltraitance personnes âgées

Madame, Monsieur,

Le printemps 2021 est là. Avec lui, la floraison des arbres et des plantes, notamment la végétation installée sur les grands axes et aux entrées de la ville, pour embellir Saint Laurent de Mure et la rendre plus agréable dans cette situation sanitaire si morose. Nous aurions tellement aimé vous proposer des ateliers rencontres, des festivités, mais l'organisation de ces événements peut être bousculée à tout moment par les décisions gouvernementales.

La culture en pâtit, et nous avons fait le choix de ne prendre aucun risque et d'attendre un allègement des restrictions sanitaires avant de vous proposer de nouveau des événements et des rencontres culturelles.

Les associations sont également en difficulté, ne pouvant proposer leurs activités dans le cadre habituel. Nous leur apportons tout notre soutien dans cette période compliquée. Un petit clin d'œil à nos agriculteurs, peu nombreux sur la commune. Nous sommes reconnaissants du métier essentiel qu'ils exercent. Nous les encourageons à transmettre leur savoir et leur passion.

C'est aussi un challenge quotidien pour les services municipaux des pôles éducatifs, techniques et Ressources Humaines de la commune, qui doivent sans cesse s'adapter afin d'être en accord avec les stricts protocoles sanitaires et d'assurer la continuité du service public.

Nous développons d'autres outils de communication pour garder le contact avec vous. Notre chaîne YouTube Saint Laurent de Mure TV nous a notamment permis de diffuser le Conseil Municipal du 18 mars dernier sur les réseaux et nous prévoyons de vous proposer des émissions qui traiteront des dossiers en cours, des projets que nous souhaitons mener à bien.

Le budget primitif 2021 a été voté. Il a été dirigé par un objectif de réduction des dépenses de fonctionnement, afin de privilégier l'investissement. Il reflète notre volonté de dynamiser Saint Laurent de Mure par de nouveaux projets. Vous retrouverez dans le dossier de ce Zoom une présentation détaillée de ce budget primitif principal 2021 de la commune.

Cette année, des études seront menées pour la construction du complexe enfance, petite enfance, éducation, déjà présenté dans le premier numéro du Zoom. Notre souhaitons impliquer tous les élus, les habitants concernés, la direction, les enseignants et les agents des écoles.

Notre volonté est d'avancer, d'être à vos côtés et de vous écouter. C'est à ce propos un plaisir de vous rencontrer les premiers samedis du mois sur le marché. Les retours sont positifs, nous sommes très attendus, toutes les doléances ou interrogations sont prises en compte et nous veillons à vous répondre.

Ensemble, soyons patients, protégeons-nous les uns les autres, et nous nous retrouverons avec convivialité, dès que nous le pourrons.

Patrick Fiorini
Maire de
Saint Laurent de Mure



« Le budget primitif 2021 a été voté. [...] Il reflète notre volonté de dynamiser Saint Laurent de Mure par de nouveaux projets. »

retour en images

ATELIERS CRÉATIFS ET CHORÉGRAPHIE À L'ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES D'HIVER

Cet hiver, les enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs lors des vacances n'ont pas pu profiter des activités habituelles en raison de la crise sanitaire, mais les activités étaient tout autant ludiques et créatives !

Les enfants ont participé à la création d'une fresque, d'un panneau et d'un animal articulé sur le thème des animaux du froid.

La deuxième semaine était dédiée au thème du carnaval et de l'art des déguisements.

Les enfants ont même performé devant la Mairie lors d'une chorégraphie.



L'ADAPTATION DE LA SALLE DE RÉCEPTION DU BOIS DU BARON EN RESTAURANT SCOLAIRE

Suite aux dernières annonces gouvernementales du 14 janvier et du 1^{er} février 2021, le protocole sanitaire pour la restauration scolaire a été renforcé. Ainsi, depuis le retour des vacances d'hiver, la salle de réception de la bâtisse du Bois du Baron sert de deuxième lieu de restauration.

Ce sont 4 classes de l'école élémentaire qui prennent désormais leur repas de midi dans cette salle.

LES ÉLUS MUNICIPAUX MOBILISÉS À L'ÉCOLE VINCENT D'INDY

Le lundi 8 mars 2021, en raison d'un mouvement de grève nationale pour les droits des femmes, une partie des élus municipaux se sont mobilisés afin de pallier l'absence des agents grévistes.

Cette mobilisation s'est faite sur le temps de restauration, avec une présence des élus volontaires au restaurant scolaire et dans la cour de l'école élémentaire, afin d'encadrer les enfants entre les différents services de cantine.



LA TIMBRÉE EXPOSÉE AU BOIS DU BARON

À l'occasion des fêtes de fin d'année 2020, des enfants ont pu créer et envoyer une carte postale à une personne âgée de la commune, dans le cadre d'un projet intergénérationnel.

Certains ont eu la chance de recevoir une réponse, et l'occasion de créer un lien.

Ces échanges ont été exposés dans le hall de la bâtisse du Bois du Baron, afin d'en faire profiter les visiteurs.



CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. À cette occasion, un hommage est rendu aux victimes civiles ou militaires de la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

En raison des restrictions sanitaires, la cérémonie commémorative a eu lieu en comité très restreint au monument aux morts de Saint Laurent de Mure.

Étaient présents Patrick Fiorini, Maire de la commune, Marie-France Leclere, adjointe déléguée au devoir de mémoire, Xavier Fournet, Chef de la police municipale, aux côtés de l'adjudant Sébastien Georges, représentant des pompiers. Bernard Cauquil également était présent avec deux autres représentants de la FNACA.



LA RACONTEUSE EN QUÊTE D'HISTOIRES

Des élèves de CM1 et CM2 de l'école Vincent d'Indy ont pu bénéficier au mois de janvier d'un spectacle conté.

La Raconteuse, proposé par la compagnie La fabrique à histoires, met en avant Philomène, qui se met en quête d'histoires... qui pourraient être cachées dans les yeux, les oreilles, les bras du public.



DU RENOUVEAU SUR LA PLACE DU MARCHÉ

Dans le cadre des travaux de la ZAC du Centre-Bourg, les bâtiments de l'ancienne Poste et l'Hôtel de Savoie ont été démolis. Un nouveau visage de la place du 26 août 1944 s'est alors dévoilé. Bientôt, la dernière tranche de l'îlot A1 s'implantera sur cette surface.

Une nouvelle étape a également commencé, avec les travaux de construction sur l'îlot 3, à l'angle de l'avenue Jean Moulin et de la rue des combattants en Afrique du Nord.

Retrouvez plus d'informations à ce sujet en page 12 du Zoom.



BUDGET PRIMITIF 2021

INVESTIR SANS HAUSSE DE TAXES

LE MOT DE L'ÉLU



Jacques Goliasso,
adjoint délégué
aux finances,
au budget

« Notre souhait est de faire évoluer la commune en maîtrisant les dépenses et en réalisant des investissements raisonnables et raisonnés. Une partie de ces investissements vont pouvoir être menés en auto-financement, grâce à la trésorerie dont nous disposons et à une gestion fine de celle-ci dans le temps. »

Vote au conseil municipal du 18 mars 2021, le budget prévoit et autorise les recettes et dépenses de la commune pour l'année et définit les grandes orientations.

Défini pour une période de douze mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre, le budget communal est voté chaque année selon un calendrier établi par la loi (avant le 15 avril). Celui-ci a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote, en vue d'informer le conseil sur la santé financière de la commune et la feuille de route de l'année à venir.

A Saint Laurent de Mure, la municipalité gère à ce jour trois budgets : le budget principal, et ceux annexes de l'eau et de l'assainissement.

A noter qu'en 2026, l'assainissement deviendra une compétence

de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL), ces deux derniers budgets leur seront donc transférés.

L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire avec des recettes moindres et des dépenses en diminution liées à une activité ralentie.

Le résultat des dépenses et pertes de recettes liées au Covid-19 représente -537 755 €.

Projet de réduction des dépenses sur 2021

Pour cette nouvelle année, il n'y a pas d'augmentation des impôts ni de nouveaux emprunts. Par ailleurs, un plan de réduction des dépenses de fonctionnement

est mis en œuvre, entre autres par :

- la volonté de mutualiser des achats avec la commune de Saint Bonnet de Mure dans un premier temps, pour bénéficier de prix plus compétitifs sur les produits d'entretien, les fournitures de bureau, le petit outillage...,
- une meilleure utilisation et gestion des stocks du service technique par la mise en place d'un espace dédié, et la ré-étude de tous les contrats.



La documentation relative au budget communal est consultable en mairie et sur le site internet de la mairie www.saintlaurentdemure/vie-municipale/finances.org

Budget global : le fonctionnement et l'investissement

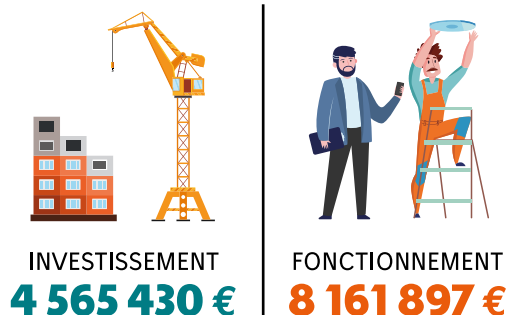
Le budget comporte deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

Concrètement, le fonctionnement reflète la gestion quotidienne de la collectivité (charges de personnel, entretien des bâtiments...) et l'investissement correspond aux opérations qui augmentent le patrimoine de la collectivité (constructions...).

À noter : le budget primitif principal de 2021 est inférieur de 824 500 €, soit 6% de moins que celui de 2020.

Budget primitif principal de la commune pour 2021

Le budget s'élève au total à 12 727 327 €, réparti comme suit...



Ces deux sections contiennent des dépenses et des recettes, qui sont présentées en équilibre.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

En faisant le ratio sur un billet de 100 euros, voici comment se répartit le budget



Les grands projets d'investissements en 2021

Pour valoriser et enrichir son patrimoine, répondre aux enjeux de la transition écologique, moderniser et repenser ses infrastructures et services, la ville est engagée dans plusieurs projets structurants.



Rénovation du système de chauffage et ventilation au Bois du Baron

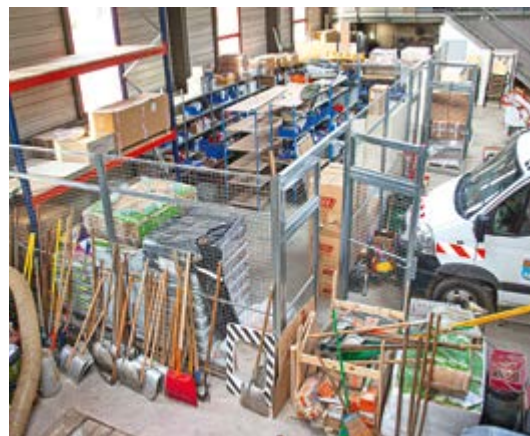
La bâtisse du Bois du Baron va bénéficier d'un tout nouveau système de chauffage et ventilation (les travaux seront effectués entre juin et mi-septembre). La verrière construite en 2005 et la vétusté de la chaudière se révèlent très énergivores.

Le remplacement de cette dernière générera des économies d'énergie. Des subventions vont être demandées auprès de plusieurs financeurs pour cet équipement majeur qui accueille les services du périscolaire, et des événements culturels et associatifs grâce à sa salle de spectacle.
Coût : 363 600 € de travaux et 15 000 € d'études

Aménagement de l'atelier du Centre Technique Municipal

Un atelier fermé va être aménagé afin d'apporter le confort de travail nécessaire aux agents. Cet aménagement permettra également de limiter la zone de chauffage à ce nouvel espace, sans inclure la zone de stockage, afin de faire des économies d'énergie. Ces travaux se dérouleront au fur et à mesure de l'année, avec pour objectif d'être achevés fin 2021.

Coût : 60 000 € de travaux



Études de faisabilité pour le nouveau complexe petite enfance / enfance / éducation

Pour répondre à l'augmentation de la population à Saint Laurent de Mure, la création d'une nouvelle école est à l'étude. L'ancien projet a été abandonné au profit d'une nouvelle construction répondant aux besoins sur un plus long terme, sur un site moins contraint par l'espace qu'est le parc du Bois du Baron.

Ce pôle dédié comprendra également la crèche municipale Les Renardeaux.

Les études de faisabilité, programmation et diagnostics sont menées cette année.

Coût : 180 000 € d'études





Restauration du Château Delphinal


Des travaux de restauration et de sécurisation de ce patrimoine du XIV^e siècle se dérouleront de juin à août, avec pour objectif une ouverture au public pour des manifestations communales au dernier trimestre de 2021. L'objectif est la reconnaissance de ce patrimoine et son inscription à l'inventaire des monuments historiques. Le château bénéficie d'un programme pluriannuel de travaux, qui sera adapté au gré de l'obtention de financements extérieurs car le chantier est onéreux.

Coût : 65 000 € pour la face extérieure de la Tour Nord-Ouest

SÉCURISATION

le déploiement de la vidéo-protection sur des points stratégiques.

Coût : 50 000 € de travaux et 30 000 € d'études.

 Pour plus d'informations, retrouvez un article à ce sujet dans le dossier du Zoom #1

ZAC du Centre Bourg

La seule acquisition maintenue dans le cadre de la ZAC du Centre Bourg est le futur emplacement de la police municipale, dans des locaux modernes et fonctionnels.

L'acquisition sera financée :

• 2021 : 135 520 € (soit 35% du coût total d'acquisition)

• 2022 et 2023 : 231 680 €

Paiement de la TVA à la SERL pour les espaces publics réceptionnés : 112 600 €

Les travaux d'aménagement liés à l'ancien projet sont au programme de 2022, pour un coût prévisionnel de 255 000 €.



SUITE ET FIN DES TRAVAUX

Salle de la Concorde (suite à l'incendie de 2019)

Coût : 60 000 €



Nouveau Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Dans le cadre du programme de mise aux normes des réseaux d'assainissement, des travaux sont effectués cette année sur le quartier Clair Matin avec la mise en séparative des eaux pluviales et des eaux usées ainsi que la mise en conformité de deux déversoirs d'orage.

Coût : opération du secteur sud suite au SDA : 50 000 € de travaux et 36 000 € d'études.

Mise en conformité des déversoirs d'orage : 100 000 €

Retrouvez plus d'informations dans l'article page 12.



SANTÉ

Mise en place d'une mutuelle communale : **une démarche solidaire**



LE MOT DE L'ÉLUE



Sylvie Fioroni, adjointe déléguée aux affaires sociales

« Notre souhait est de proposer une mutuelle pour tous et que chaque Laurentinois se sente concerné. Par notre démarche collective, nous voulons mettre en place une complémentaire santé compétitive avec des tarifs moins onéreux et capable de couvrir tous les besoins, quels que soient son âge et sa situation. »

La municipalité souhaite proposer une mutuelle communale aux Laurentinois, et répondre à toutes les catégories de la population, seniors, familles mono-parentales, demandeurs d'emploi, salariés etc. Alors que les mutuelles sont souvent très chères lorsqu'elles sont souscrites de manière individuelle, l'idée est de pouvoir négocier la mise en place d'une complémentaire santé concurrentielle. Trois niveaux de contrats seront proposés avec différentes propositions de remboursement. Une réunion publique sera organisée avec la mutuelle retenue et des permanences gratuites seront ouvertes aux particuliers pour leur permettre de dresser un comparatif avec leur complémentaire santé. Les démarches pour changer de mutuelle sont simples.

Vous êtes invités à répondre au questionnaire figurant dans cette édition de Zoom, qui nous permettra de mieux cerner vos besoins. Nous vous remercions vivement pour votre participation.

ÉLECTIONS

Des élections régionales et départementales en 2021

En raison du contexte sanitaire lié au Covid-19, les élections départementales et régionales prévues initialement en mars 2021 vont être reportées. Au moment de la mise sous presse, nous ne connaissons pas encore la date de report qui a été arrêtée. Vous pouvez cependant vérifier votre inscription sur les listes électorales de Saint Laurent de Mure. Si vous souhaitez vous inscrire, il suffit de vous rendre à l'accueil de la Mairie, muni d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile, ou bien en ligne sur le site www.service-public.fr. Attention, la date limite d'inscription est fixée au 6^e vendredi avant le 1^{er} scrutin.

EXTÉRIEUR

Travaux de bricolage et jardinage : gare aux nuisances sonores !

Le retour des beaux jours donne des envies de bricolage et de jardinage. Ces activités peuvent être synonymes de nuisances sonores dues à l'utilisation de certains outils. Afin de ne pas causer de gêne pour votre voisinage, l'utilisation de ces outils est autorisée pendant les horaires suivants (selon l'arrêté préfectoral n°2015-200) :

- de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi,
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.



MOBILITÉ

Une enquête à l'échelle du territoire

La Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) a lancé une grande enquête pour connaître les pratiques des habitants en matière de mobilité. Cette enquête s'inscrit dans une stratégie intercommunale de mobilité, dont certaines actions contribuent au Plan de Protection de

l'Atmosphère de l'Aire Métropolitaine. De cette enquête sortira le plan de cyclabilité de la CCEL pour les dix prochaines années et les nouveaux outils mis à disposition de la population.



Ne brûlez pas vos déchets verts !

L'incinération de vos déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel est interdite dans le Département du Rhône (selon l'arrêté préfectoral n°2011-004) en raison des troubles de voisinage, risques d'incendie et de l'augmentation de la pollution atmosphérique qu'elle génère. Toute infraction à cette réglementation est passible d'une contravention allant jusqu'à 450 €.

Que faire de ces déchets ?

• Le compostage : les déchets verts peuvent facilement se mélanger à d'autres bio déchets. Le compost peut ensuite être réutilisé dans votre jardin.

- Le bois peut également être broyé ou utilisé comme bois de chauffage.
- La déchetterie : vous pouvez déposer vos déchets verts dans les déchetteries du SMND.

Rappel des horaires de la déchetterie de la commune pendant les restrictions de couvre-feu :

- de 14h à 19h les lundis, mardis et jeudis
- de 8h à 12h et de 14h à 19h les mercredis et vendredis
- de 8h à 12h et de 13h à 18h les samedis.

CADRE DE VIE

Égayer la ville avec un fleurissement pérenne

Dans le souci d'améliorer la qualité de vie à Saint Laurent de Mure, la municipalité a fait le choix de mettre des plantes et fleurs résistant mieux aux fortes chaleurs.

Pour embellir la ville et la rendre plus agréable, des plantes et jardinières sont installées ici et là, notamment sur les grands axes et entrées de ville, sur le rond-point les marches du Rhône, l'avenue Jean Moulin (RD306), la montée Chante Alouette, la montée des Crozes... Dans l'objectif d'avoir une floraison plus pérenne et de mieux faire face au réchauffement climatique, les plantes vivaces sont désormais privilégiées comme l'agapanthe, l'agastache, le buddleia aussi appelé arbre à papillon etc. ainsi que des plantes aromatiques, moins gourmandes en eau, à l'instar de la sauge ou de la menthe. À l'automne, des bulbes ont été plantés (tulipes, jonquilles, crocus, narcisses...) donnant de jolies couleurs aux beaux jours. À l'avenir, la végétation devrait être davantage diversifiée avec



des arbustes et feuillages différents, ainsi que de la décoration, et la mise en valeur du site historique du Château Delphinal. Pendant le premier confinement, en mars 2020, les 3000 m² du Clos de la Foire, situés derrière le Bois du Baron n'ont pas été fauchés aussi régulièrement, laissant apparaître de belles

orchidées sauvages. Dans ce projet de reconquête des espaces verts, l'implication des habitants, notamment des plus jeunes, sera favorisée : des espaces leur seront dédiés pour qu'ils puissent repiquer des plantes, fleurs, légumes, avec la participation de seniors ayant la main verte. Une autre façon de développer le lien intergénérationnel.

LE MOT DE L'ÉLUE



Marie-France Leclere, 5^e adjointe déléguée aux espaces verts, à la valorisation de la ville

« L'objectif est de permettre à notre ville d'obtenir d'ici trois à quatre ans sa première fleur au label des villes et villages fleuris, qui concerne près d'un tiers des communes françaises. »

SANTÉ PUBLIQUE

Lutter contre l'ambrosie, un véritable fléau

Cette plante exotique envahissante pousse partout, dès lors qu'il y a de l'espace, dans les zones agricoles, sur les chantiers, les bords des routes, et des cours d'eau. Les pollens de cette plante sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions de type rhinite, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire, eczéma, asthme. Ouvrez l'œil et sachez la reconnaître pour la détruire dès son stade de plantule, avant qu'elle ne soit en fleurs, en juillet. À noter que si vous en apercevez hors de votre domicile, il faut le signaler sur la plateforme interactive dédiée. Ce sujet de santé publique requiert l'implication de tous.

 www.signalement-ambrosie.fr



Plantule
Avril-Juin



Stade végétatif
Mai-Juillet



En fleur
Août-Septembre

Moustique tigre : privons-le d'eau !

L'eau stagnante est propice au développement de cette espèce invasive qui vit à proximité des habitations et pique beaucoup aux beaux jours. Le moustique tigre se développe dans l'eau en pondant, même dans les plus petites quantités. Il faut donc supprimer les gîtes larvaires où la femelle vient pondre, car les œufs pondus passent l'hiver. À l'extérieur, toute eau calme doit être surveillée, vidée ou renouvelée, que ce soit dans les matériels de jardin, les jouets, soucoupes, arrosoirs, seaux, piscines, récupérateurs et réserves d'eau, gouttières, rigoles et regards d'évacuation, déchets...

Astuce : pour être tranquille, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Le sable permet de conserver l'humidité, et empêche l'implantation des gîtes larvaires.



Plus d'infos sur www.eid-rhonealpes.com





ASSAINISSEMENT

La mise aux normes du réseau d'assainissement

La ville de Saint Laurent de Mure a renouvelé son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), document obligatoire qui définit le plan d'action de mise aux normes du réseau pour les dix ans à venir.



BON À SAVOIR

Une enquête publique sera proposée aux Laurentinois afin qu'ils émettent leur avis sur le SDA. Le document sera consultable en mairie au début de l'été.

La municipalité va désormais passer à la phase de réalisation des études et travaux mais également de mise en conformité administrative de ses différents ouvrages (bassins d'infiltration, d'orage etc.). Un premier chantier va démarrer en 2021 dans les quartiers sud Clair Matin et Grand de vents, pour réhabiliter le système d'assainissement et séparer les eaux pluviales des eaux usées. Le réseau d'eau potable, la voirie et l'enfouissement des réseaux secs (là où cela n'est pas encore réalisé) seront refaits par la même occasion. Des travaux vont également être entrepris sur deux déversoirs d'orage pour limiter leur mise en charge et l'apport d'eaux pluviales dans le réseau unitaire non conforme. À ce jour, 70% du réseau de la commune est unitaire ce qui signifie que les eaux usées et pluviales sont mélangées et se déversent toutes à la station d'épuration de la Feysine à Villeurbanne avec pour conséquence une surcharge d'eau claire. À terme, les eaux usées et pluviales devront bénéficier de leur propre réseau. À noter qu'en 2026, l'assainissement deviendra une compétence de la CCEL.

Ces travaux sont répartis en une dizaine d'actions effectuées sur dix ans.

Un retard a été pris sur le programme travaux de l'ancien SDA qui datait de 2010. Ces travaux doivent désormais être rattrapés.

Coût total prévisionnel : 6 500 000 € HT

HABITAT ET CADRE DE VIE

200 nouveaux logements collectifs d'ici fin 2023

Trois opérations immobilières sont en cours de réalisation sur la commune et une est à venir.

Sur la ZAC du Centre-Bourg :

- Sur l'îlot 3, 33 logements collectifs (dont 9 en locatif social) ainsi que deux locaux commerciaux en rez-de-chaussée situés au 77 de l'avenue Jean Moulin devraient être livrés au 3^e trimestre 2022.
- Sur l'îlot A1 de la ZAC, seront proposés 49 logements (dont 9 en locatif social), un pôle médical, une surface alimentaire, une brasserie, des locaux commerciaux en rez-de-chaussée et la police municipale.

La date prévisionnelle de ces travaux est début 2022 et la livraison prévue au 3^e trimestre 2023.

Sur le reste de la commune :

- Sur l'ancien site de l'usine SAS, un programme de 77 logements va sortir de terre d'ici le 3^e trimestre 2022 avec 40 logements collectifs (dont 16 en locatif social), 32 logements intermédiaires et 21 maisons individuelles groupées.
- Enfin, au 72-74 avenue Jean Moulin, 36 logements collectifs (dont 8 en locatif social) sont prévus pour le 2^e trimestre 2023.

Des nouvelles rues baptisées par les enfants

Au sein de l'opération Grandeur nature qui concerne l'ancienne usine, des nouvelles voiries vont être créées. La municipalité a souhaité faire participer les élèves de l'école Vincent d'Indy (2 classes de CM1) pour dénommer ces rues. Les enfants ont ainsi proposé dix noms de rues et cinq noms de promenades. La municipalité a ensuite voté à partir de ces propositions. Les noms retenus pour ces trois futures voies sont rue des Lumières, rue des Étoiles, et promenade du Bonheur. De jolis noms qui invitent à une douce balade.



URBANISME

Un outil de planification stratégique pour une révision du PLU

Outil évolutif et collaboratif, le plan guide permet de recenser l'ensemble des mutations territoriales. C'est un plan de la commune sur lequel sont intégrés les projets en cours et à venir, permettant d'avoir une vision globale des transformations induites par les différents projets. Il offre ainsi la possibilité de se projeter sur le territoire, de tisser des scénarios de développement et programmer les futures interventions dans tel ou tel quartier. Ce document sera particulièrement utile dans le cadre de la révision du PLU qui interviendra au cours du mandat.



PROJETS DE TERRITOIRE

La commune, retenue comme "Petite ville de demain"

Saint Laurent de Mure a été retenue par le dispositif "Petites villes de demain", aux côtés de deux autres communes : Saint Bonnet de Mure et Saint Pierre de Chandieu.

Ce programme de l'État lancé courant 2020 vise à améliorer les conditions de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants et des territoires alentour.

Sous l'égide de l'intercommunalité et en concertation avec le Préfet, un plan d'actions va être défini et portera sur les thématiques suivantes : le développement de la mobilité, le renforcement du tissu de commerces et des services de proximité, l'habitat, la valorisation du patrimoine bâti, des espaces et équipements publics ainsi que la qualité environnementale, la performance énergétique et la transition écologique.




SOLIDARITÉ

Une navette seniors pour aller au marché



Vous souhaitez vous rendre au marché le samedi matin mais n'avez pas de moyen de locomotion ? La mairie met à disposition des seniors, depuis 2016, une navette qui vient au domicile des personnes et les emmène sur la place du marché avant de les raccompagner chez elles.

À noter qu'il est possible de se mettre à l'abri dans le véhicule qui stationne sur le marché, en cas de mauvais temps !

 Pour réserver : il faut prendre contact avec la mairie et convenir de l'horaire ensuite avec le prestataire qui vous appellera. Tous les deux mois, le CCAS envoie le décompte aux usagers qui viennent régler à la mairie. Coût d'un aller-retour : 2 €

L'Entraide Muroise porte aussi les courses aux personnes en difficulté

Depuis 1972, l'association intercommunale vient en aide aux seniors des communes de Saint Bonnet de Mure et Saint Laurent de Mure. Créée pour l'aide à domicile, elle se spécialise en 1986 dans le portage des repas. Une action chaperonnée avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de chaque commune, pour venir en aide aux personnes en difficulté. Le dispositif portage de courses a été mis en place par l'association lors du premier confinement, et est toujours disponible. Il le sera pendant toute la période de crise sanitaire. Les commandes sont prises en début de semaine, les achats sont effectués par le porteur au supermarché, et la livraison a lieu en fin de semaine. L'Entraide Muroise continue d'assurer le portage de repas à domicile.



 Pour bénéficier de ces services ou pour plus d'informations, contactez l'association au 04 78 40 99 13.

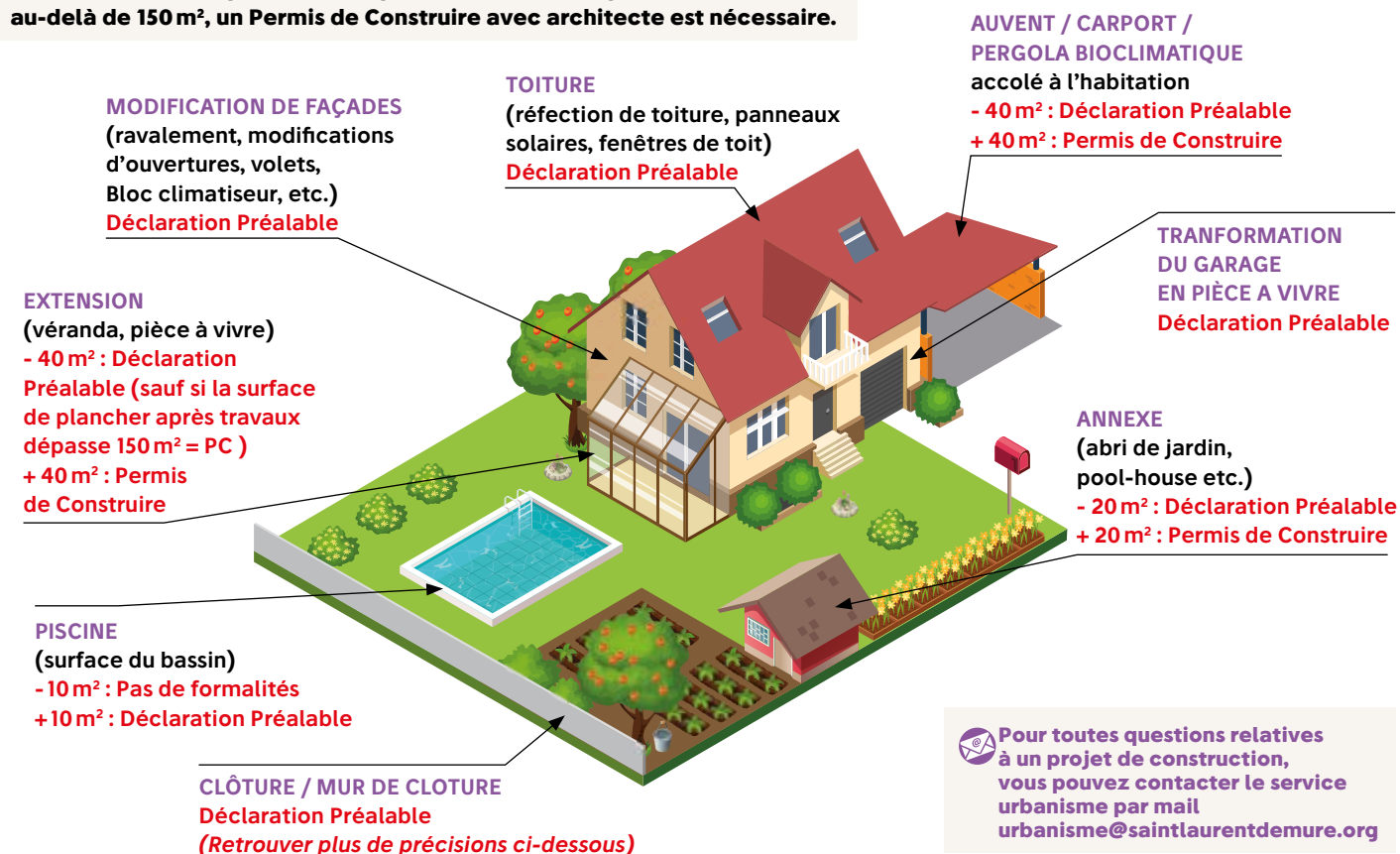
URBANISME

Quelle autorisation avant de commencer mes travaux ?

Selon les travaux envisagés, il peut être nécessaire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme : soit une DP (Déclaration Préalable) soit un PC (Permis de Construire). Dans ces deux cas, **il est alors nécessaire d'attendre l'accord de la mairie avant de commencer les travaux**. L'instruction des dossiers va permettre de vérifier la conformité du projet au regard des règles du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Les constructions de moins de 5 m² d'emprise au sol ne sont pas soumises au dépôt d'une autorisation, mais doivent néanmoins être conforme au PLU.

ATTENTION :

si la construction a pour effet de porter la surface de plancher totale au-delà de 150 m², un Permis de Construire avec architecte est nécessaire.



Les clôtures et murs de clôture sur rue peuvent être constitués par :

- un mur en maçonnerie pleine avec une couvertine d'une hauteur maximale de 1,80 mètres,
- un muret en maçonnerie pleine d'une hauteur maximale de 0,80 mètre, surmonté ou non d'un dispositif à claire-voie (grillage, grille, barrière...), le tout n'excédant pas 1,80 mètres.

La hauteur est mesurée à partir du terrain du demandeur.

Les clôtures et murs de clôture sur limite séparative peuvent être constitués par :

- un mur en maçonnerie pleine avec une couvertine d'une hauteur maximale de 2 mètres,

- un muret en maçonnerie pleine d'une hauteur maximale de 0,80 mètre, surmonté ou non d'un dispositif à claire-voie (grillage, grille, barrière), le tout n'excédant pas 2 mètres.

En limite avec le domaine public et en cas de différence de niveau entre les terrains de part et d'autre de la clôture, la hauteur maximale est comptée à partir du terrain le plus haut.

Attention : les murs doivent être enduits sur leurs deux faces.

Un nuancier des couleurs autorisées est disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la commune (sur la page du PLU).

C'est à la responsabilité des Laurentinois de participer à la qualité urbaine de la commune en réalisant ces enduits.

TÉMOIGNAGE

Saint Laurent de Mure, terre agricole

Dans la commune, la zone agricole représente plus de la moitié de la superficie totale de la ville. Aujourd'hui, l'activité agricole se partage entre céréales, maraîchage et élevage de volailles.

Ils sont agriculteurs de père en fils depuis plusieurs générations. Gilbert Barioz, céréalier, a repris la ferme de son arrière grand-père en 1980, alors âgé tout juste de 20 ans. Aujourd'hui, c'est son fils Fabien qui exploite les 200 hectares de blé, maïs, orge, colza et les vend à la coopérative toute proche de Saint-Pierre de Chandieu. Comme lui, Cédric Crassard a repris l'activité céréalière de son père Paul, voulant devenir agriculteur "depuis tout petit". Il lui a ajouté un atelier volailles et la production de 26 000 poulets fermiers Label rouge par an. Avec Michel Gauthier, Jean Lombard et son épouse Madeleine, également céréaliers et Jean-Claude Turin, producteur de légumes et céréalier, on compte les sièges d'exploitations à Saint Laurent de Mure sur les doigts d'une main. En réalité, ils sont au moins une quinzaine d'agriculteurs des environs (Saint Bonnet de Mure, Saint Pierre de Chandieu, Genas, Grenay...) à cultiver les mille hectares de la zone agricole de la commune qui est équipée d'un réseau d'irrigation.



Un métier de passion qui a évolué

Il est loin le temps où l'on comptait quatre à cinq troupeaux de vaches qui paissaient autour de la mairie de Saint Laurent de Mure, dans les années soixante. Il n'y a plus d'élevage bovin mais une partie des récoltes de maïs ensilé collectées par la coopérative servent à nourrir les vaches

des coteaux du Lyonnais. Le métier d'agriculteur a bien évolué au fil des années. Tous s'accordent à dire qu'il est difficile, soumis à des réglementations toujours plus contraignantes : « C'est un métier compliqué mais de passion. Aujourd'hui, les pratiques ont évolué. On utilise des semences spécifiques pour produire telle ou telle farine et on compte une quinzaine de variétés de blé. La coopérative ressemble à une véritable épicerie », considère Gilbert Barioz qui a la joie d'accueillir sur son exploitation un jeune Laurentinois, élève en quatrième et qui vient l'aider sur son temps libre. Adrien a 13 ans et déjà beaucoup de détermination : « Agriculteur est pour moi un métier plus qu'essentiel. » L'espace agricole de la commune et de la Communauté de Commune de l'Est Lyonnais (CCEL) est un véritable poumon vert pour les habitants. Ils peuvent admirer ce magnifique paysage façonné par l'agriculture, qui évolue à chaque saison.

Expression politique

Ces textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ils sont strictement conformes et identiques à ceux qui ont été transmis à la rédaction.

LA MAJORITÉ

2020 Nouvelle Dynamique

Ne souhaitant pas entrer dans une polémique sur l'expression politique des différents groupes, 2020 NOUVELLE DYNAMIQUE a décidé de se retirer du bulletin municipal. A ce sujet, nous avons fait parvenir un courrier à Monsieur le Maire, qui a accepté notre décision. Retrouvez-nous sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/2020nouvelledynamique/>

L'OPPOSITION

Agir ensemble

Elus **au même titre** que la majorité, les membres d'AGIR ENSEMBLE exercent leur mandat **dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants**, et dans le respect de chacun.

Dans cette crise sanitaire majeure, c'est la municipalité toute entière qui doit œuvrer !

Sans présence sur le site institutionnel Mairie, **AGIR ENSEMBLE** vous accueille :

- Site : <http://www.agir-ensemble-saint-laurent-de-mure.webnode.fr/>
 - Messagerie : agirensemble69@gmail.com
 - <https://www.facebook.com/agirensembleSaintLaurentDeMure>
 - **Cellule d'écoute** : sur rendez-vous (nous contacter par mail), dans le respect des règles sanitaires
- N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Elma Sourd, Jean-Philippe Bertuzzi,
Quentin Broizat

Cap 2026

Vous informer avec un article de 700 signes que nous devons fournir 45 jours avant la parution du bulletin municipal est pour nous inadmissible et nous le contestons.

La loi permet aux équipes d'opposition de s'exprimer dans tous types de supports utilisés par l'équipe municipale et pas uniquement le Zoom.

A Saint Laurent de Mure, le maire en a décidé tout autrement. C'est « Sa » démocratie !

Aussi vous pouvez suivre nos prises de position

- sur notre page FB https://www.facebook.com/saintlaurentdemure_Cap2026,
- sur les CR des Conseils Municipaux
- nous écrire sur nos adresses mail d'élus initialprenom.nom@saintlaurentdemure.org

N. Bouregaa, F. Sarrus, B. Lacarelle,
J. Chevalier

Ville de
Saint
Bonnet
de Mure

Sim
Syndicat
intercommunal
murois

SAINT
LAURENT
DE MURE

PORTAGE A DOMICILE

LA MÉDIATHÈQUE VIENT À VOUS !



04 78 40 75 82



biblio2murois@simurois.fr

La Médiathèque Intercommunale Muroise propose aux habitants de Saint Bonnet de Mure et Saint Laurent de Mure qui sont dans l'incapacité de se déplacer un service de portage de documents.

Comment en bénéficier ?

Contactez directement la médiathèque pour pouvoir vous inscrire au préalable et définir avec les bibliothécaires vos envies de lecture, films, musique, ... Pour le premier rendez-vous une bibliothécaire viendra chez vous.

INSCRIPTION MÉDIATHÈQUE PRÉALABLE

8 € pour un an

LES DOCUMENTS

Romans, documentaires, DVD, CD, BD ...

NOMBRE DE DOCUMENTS

10 documents

DURÉE DE PRÊT

1 mois